



Habilitations électriques Personnel non électricien B0-H0-H0V exécutant

Organisme :

GRETA Lorraine Centre, GRETA Lorraine Sud, GRETA Lorraine Nord, GRETA Lorraine Est, GRETA Lorraine Ouest

Correspondant :

Sécurité bâtiment public pôle

Public visé :

Salariés

Domaine :

Prévention Sécurité

Type d'action :

Formation non diplômante

Entrées et sorties permanentes :

Non

Rythme :

Temps plein

Niveau d'entrée :

Tous niveaux

Niveau de sortie :

Tous niveaux

Dates et lieux

Objectifs professionnels

Exécuter en toute sécurité des opérations simples d'ordre non électrique- selon la norme NF C 18-510

Contenu

1) Acquérir les notions élémentaires d'électricité

Mettre en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant- à travers des exemples concrets

Evaluer les risques

Présenter des exemples d'accidents

Présenter le classement des installations

Présenter les interventions et travaux non électriques en BT (base tension de 50 à 1000 volts)

Présenter les travaux non électriques en HT (haute tension supérieure à 1000 volts)

2) Travailler en sécurité

Connaître et respecter les distances de sécurité

S'approprier la procédure liée à l'autorisation de travaux

S'approprier les règles de lecture de la signalisation

Etudier le principe de verrouillage avec présentation d'exemples concrets

Etudier les manoeuvres et les règles de consignation / rôle des différents intervenants

Connaître le matériel de sécurité électrique

Outils électriques portatifs à main

Outillage non spécifique aux électriciens

Connaître et appliquer les règles de sécurité en cas d'incendie dans les installations électriques

3) Intervenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

Intégrer les notions de premiers secours

Connaître et appliquer les règles de sécurité en cas d'incendie sur un ouvrage électrique

Enceintes confinées

Pré-requis

Validation

Modalité de validation et reconnaissance des acquis

Modalités pédagogiques

Profil des intervenants

Modalités et délai(s) d'accès

En intra-entreprise

Complément d'informations

Validation possible : A l'issue de la séance de TP- un avis et un titre d'habilitation pré-rédigé sont adressés à l'employeur. A l'issue de la formation en salle- seule une attestation de formation est adressée à l'employeur

Fiche mise à jour le 22 Octobre 2019

© 2020 Le reseau GRETA Lorraine